

MAARCH 18.10

Entité initiatrice : Service Hygiène et Sécurité (SHS)

Date d'impression : 22-07-2019

| | iaha | 40 | lioi | 200 | . RAA | | 1204 | | 1622 |
|---|------|----|------|-----|-------|----|------|-----|------|
| _ | icne | ae | lla! | son | IVIA | AR | ZUI | 3U/ | 1632 |

Informations sur le document

| Catégorie : Courrier Départ | Priorité : Normal |
|-------------------------------|---|
| Créé le : 22-07-2019 | Nature : Courrier AR |
| Date du document : 22-07-2019 | Type de document : Hygiène et Salubrité |
| Statut : A imprimer | Numéro chrono : MAARCH/2019D/1632 |

CONTACT

Khadija et Ahmed BOULCHEN
Adresse principale
10 RUE DUMAS 93800 EPINAY SUR SEINE FRANCE

OBJET

Mise en demeure 14 rue Adrienne Logement CHEGRI

ENTITE TRAITANTE

Service Hygiène et Sécurité ADRIEN HUGON

CIRCUIT DE VISA

| Utilisateurs | Date de traitement | | |
|------------------------------|---------------------|--|--|
| 1. CEDRIC CARBON (Viseur) | 22-07-2019 12:03:51 | | |
| 2. SANDRINE FOULCHE (Viseur) | 22-07-2019 14:27:15 | | |
| 3. FRANCIS MAUCOEUR (Viseur) | 22-07-2019 15:22:55 | | |

ANNOTATIONS LIBRES

| NOTE 1 | | | | |
|--------|--|--|---|--|
| | | | | |
| NOTE 2 | | | | |
| | | | | |
| NOTE 3 | | | , | |
| | | | | |

INFORMATIONS COMPLEMEMENTAIRES

| , | | |
|---|----------------|--|
| ı | SuiviDGS : Non | |



DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION URBAINE

Service hygiène-sécurité

N°2019-00575 AH/MP DH 032/17

Affaire suivie par M. HUGON et Mme POIGNANT. Tél. : 01.40.85.63.34/63.45.

LRAR N° 1A 152 286 8909 8

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Gennevilliers, le

2 5 JUL. 2019

Zineb ZOUAOUI

Adjointe au Maire déléguée

à

Madame et Monsieur BOULCHEN Khadija et Ahmed

10 RUE DUMAS 93800 EPINAY SUR SEINE

OBJET: Immeuble sis à Gennevilliers, 14 rue Adrienne

Location de M. CHEGRI Abdeljalil, 2ème étage, porte gauche.

Monsieur, Madame,

Comme suite à la mise en demeure qui vous a été adressée le 29 décembre 2017, concernant la mise en conformité avec le Règlement Sanitaire Départemental du logement sis à Gennevilliers à l'adresse mentionnée en objet, dont vous êtes propriétaire, deux Inspecteurs de Salubrité du Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (SCHS) se sont rendus sur place le 24 juin 2019 afin de vérifier la bonne exécution des travaux demandés.

Ces derniers ont constaté ce qui suit :

Dans la chambre (à gauche de la salle de bains) :

- Le mur mitoyen avec la salle de bains est légèrement humide en partie basse. Le taux d'humidité mesuré est de 26 % (91,8 % lors de la visite du 22/11/2017). Le taux d'humidité a donc considérablement diminué, le mur est vraisemblablement en train de sécher.

Dans les WC:

- Présence d'une trappe percée en partie haute. Il est impossible de savoir si cette trappe débouche à l'extérieur pour constituer une ventilation en partie haute.

Dans la cuisine :

- La chaudière est reliée à une prise électrique.
- La peinture présente des auréoles au niveau du plafond. Les tests réalisés en plusieurs endroits montrent un taux d'humidité de 91,8 % traduisant une importante infiltration.

En conséquence, en application du Règlement Sanitaire Départemental (articles L.1311-1 et L.1311-2 du Code de la Santé Publique) particulièrement ses articles 33, 40-1 et 51, je vous demande de prendre toutes mesures pour remédier aux désordres constatés en procédant notamment aux travaux suivants et ce, dans les délais impartis :

Dans un délai de 1 mois :

1. Faire mettre en sécurité l'installation électrique par un professionnel qualifié, notamment en reliant la chaudière sur une ligne électrique indépendante par l'intermédiaire d'un boitier de connexion.

Dans un délai de 3 mois :

- 2. S'assurer de la présence d'une ventilation de section suffisante en partie haute des WC débouchant directement vers l'extérieur. Tout conduit horizontal devra être mécanisé.
- 3. Faire rechercher par un homme de l'art la cause des infiltrations identifiées et y remédier.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'accuser réception de la présente et me faire connaître, par retour du courrier, les dispositions pratiques que vous mettrez en œuvre pour aboutir au règlement rapide de cette affaire.

Veuillez croire, Monsieur, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Zineb ZOUAOUI